

Pays de la Loire



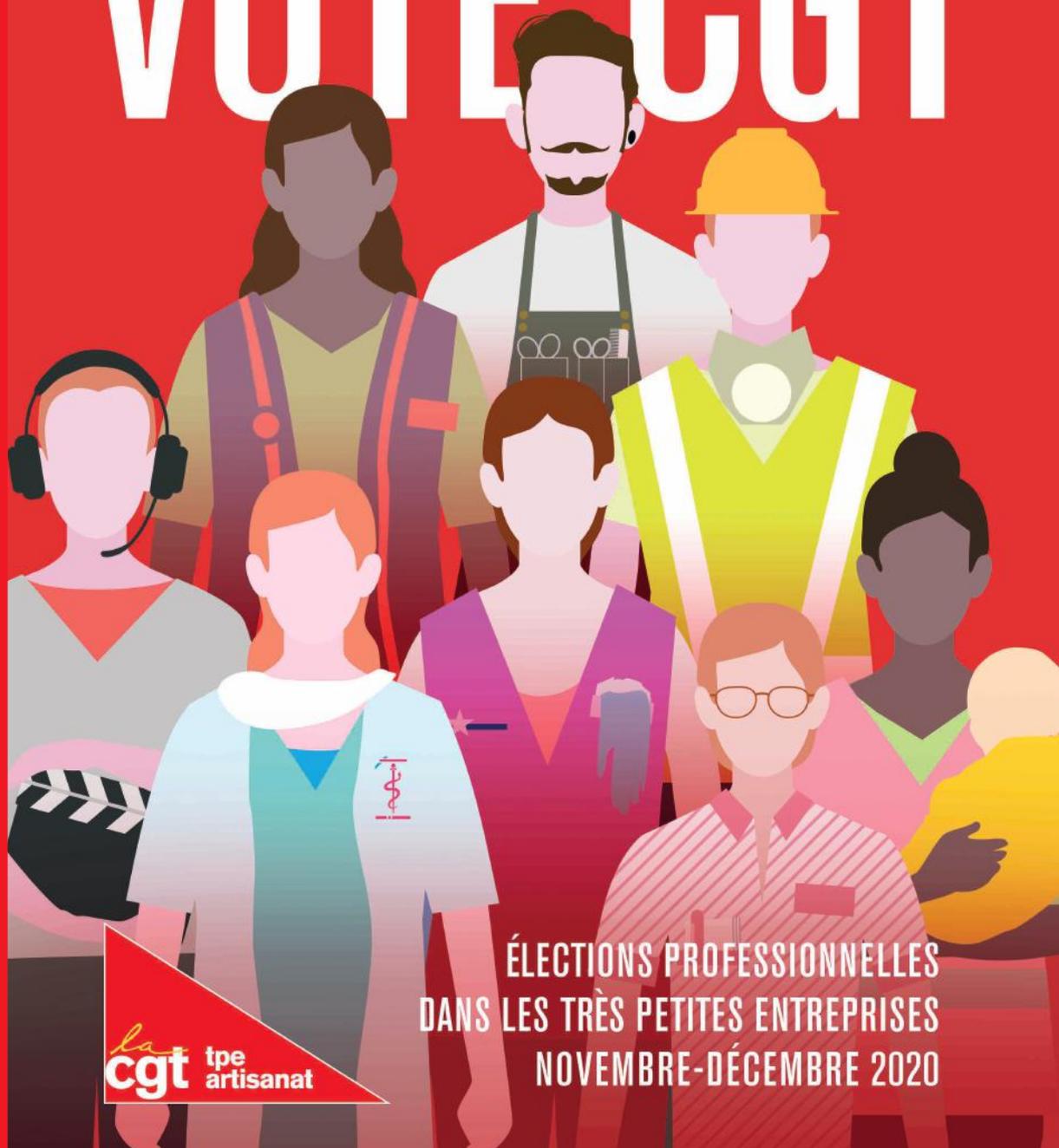
BULLETIN DES PAYS DE LA LOIRE

COMITÉ RÉGIONAL



DONNE-TOI LE DROIT
VOTE CGT

N°95
Octobre 2020



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES
NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2020

la cgt tpe
artisanat



SOMMAIRE

ÉDITO P2

DONNE TOI
LE DROIT P3

FAIRE VIVRE AUPRÈS DU SALARIAT
TPE NOS REVENSCATIONS P4

LES COMMISSIONS PARITAIRES P5

DÉPLOIEMENT EN PAYS DE LOIRE .. P7

LES OUTILS P8

TPE CE SONT LES SALARIÉ-E-S
QUI EN PARLENT LE MIEUX P9

PAYS DE LA LOIRE P10

LISTE DES CANDIDAT-ES P11

Comité régional

N°95- Oct. 2020

CR CGT des Pays de la Loire
14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
Tél. : 02 41 20 03 21

Email : cgtpaysdeloire@wanadoo.fr
<http://cgt-paysdelaloire.org>

Prix : 0,15 €

Directrice de publication :
Francine DESNOS

Conception et impression :
Imprimerie CGT - Nantes 44

Routage : Indus MD

Jamais une pandémie et les crises qui en découlent n'auront causé autant de dégâts humains, sociaux et économiques. Ces crises ont révélé et amplifié les failles d'un système et les inégalités qu'il génère depuis des siècles. La catastrophe sociale est bien réelle et les questions d'emploi et de travail, comme celles environnementales, sont au cœur des crises sanitaires et économiques.

Les salarié.es des TPE ont souvent été en première ligne dans « des activités dites essentielles ». Ces premiers de cordées n'ont pas cessé leur activité. Ils ont eu peu recours au chômage partiel et ont été plus exposés au virus et tout cela dans la plus grande indifférence.

La CGT est bien consciente que pour les salarié.es des TPE avec les difficultés sur leur santé et l'exposition au virus sur leur lieu de travail, l'enjeu de ces élections peut paraître lointain et pourtant il est primordial. Ce bulletin régional spécial élection TPE que vous avez entre les mains va retracer plusieurs points : celui des enjeux de cette élection pour les salarié.es des TPE mais aussi pour la CGT, des moyens mis à notre disposition et surtout l'indispensable engagement de toute la CGT pour sa réussite. Ce bulletin présente la liste des dix candidat.es ainsi que le travail fait pendant ces quatre années dans les différentes commissions paritaires.

La CGT doit tout mettre en œuvre pour que la participation à cette élection soit la plus massive possible car il en découle à terme sa propre légitimité et sa viabilité. Comment faire pour que ces salarié.es assez éloigné.es du monde syndical se sentent pleinement représenté.e-s par nos candidat.e-s? Comment recueillir leur parole? Connaître suffisamment leurs besoins, leur condition de travail pour avoir des revendications ciblées dans des domaines aussi variés que le service à la personne, les aides à domicile, la santé, l'action sociale, l'hébergement, la restauration, le transport, le commerce, l'animation socioculturelle. Nous voulons connaître leurs attentes, leurs préoccupations et les traduire en revendications à

l'échelle d'une profession, d'un territoire. Plusieurs engagements du comité régional vont dans ce sens, tout d'abord l'acquisition d'une « caravane » afin de permettre une mobilité et une visibilité de la CGT au plus près des bassins d'emplois ou des lieux de vie pour aller à la rencontre des salarié.es des TPE.

La formation « porteur de paroles » qui aura lieu le 29 et 30 octobre 2020 va aussi permettre d'aller à la rencontre de ces salarié.es, c'est un dispositif de rue visant à recueillir des témoignages sur une question affichée sur un panneau, les porteurs de parole suscitent les questionnements parmi les passants, les interrogent, débattent et recueillent leurs propos qu'ils valorisent en les affichant à côté de la question.

Votez et faites voter pour les dix candidat.es régionaux CGT des Pays de la Loire

Toute la CGT doit s'emparer de ces élections, du comité régional, aux unions départementales, unions locales, aux syndicats jusqu'aux syndiqués en incitant à faire voter tout autour de soi.

La CGT doit aussi faire connaître ses

revendications et ses campagnes : comme la réduction du temps de travail à 32h encore plus d'actualité dans une période de chômage endémique que les crises vont accentuer pour travailler moins, travailler mieux, travailler toutes et tous, celle du Nouveau Statut du Travailleur Salarié et sa sécurité sociale professionnelle, pour tous les salarié.es, du privé et du public, quels que soient leurs statuts ou leur convention collective. Le NSTS et sa sécurité sociale professionnelle proposent un socle commun de droits individuels garantis collectivement, des droits progressifs opposables à tout employeur, cumulables au cours d'une carrière, transférables d'un employeur à l'autre ou d'une branche à l'autre.

En votant pour la Cgt c'est choisir une somme de différences, qui donne vie à une même passion, qui se nourrit des valeurs de justice sociale, de solidarité, de démocratie... c'est placer l'humain au cœur des préoccupations du travail pour lui redonner du sens, maîtriser son contenu, son organisation et sa finalité.

Catherine PARIS

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Comme vous le savez, pour la troisième fois, les salarié-es des TRES PETITES ENTREPRISES (moins de 11 salarié-es) voteront : Du 25 janvier au 7 février 2021

Chaque militant-e doit se sentir concerné-e par les enjeux de cette élection :

- 1. Faire connaître et faire vivre nos revendications pour défendre et étendre les droits des salarié-es TPE ;**
- 2. Maintenir notre place de 1ère organisation syndicale parmi ce salariat et reconquérir notre première place confédérale**

Ce vote clôturera le cycle électoral et le résultat de ces élections sera additionné à ceux obtenus dans les entreprises entre 2017 et 2020 et participera à la mesure de la représentativité tant au plan national, interprofessionnel, dans les branches que sur les territoires. Ce scrutin participe donc à répartir les mandaté-es au conseil des prud'hommes, dans les CESER, dans les commissions paritaires régionales TPE et sert à renforcer le poids de la CGT dans les négociations. Pour rappel, en 2012 la participation était de 10%, celle de 2016 était de 7.5 %.

Pour cette troisième édition, on compte, en France, plus d'un million de très petites entreprises (TPE), qui emploient 3,3 millions de salariés. Quel que soit leur statut juridique (associations, SARL, EURL,...) :

➔ 94 % des entreprises sont des TPE, elles pèsent pour 9 % dans la part des richesses produites dans notre pays

Les salarié-es TPE représentent :

- un cinquième de l'emploi salarié,
- 19 % de l'emploi du secteur privé
- l'équivalent de la fonction publique.
- Les salarié-es des TPE sont ainsi nombreux-ses à mener une activité professionnelle dans le service à la personne, comme assistante maternelle ou dans une très petite entreprise des secteurs de l'artisanat, du transport, de la santé, de l'action sociale, de l'hébergement, de la restauration, du commerce, de l'animation socioculturelle, de la culture...
- Les salarié-es TPE, par leur travail, participent à la qualité de vie, au lien social et à la vitalité des territoires, et contribuent à lutter contre la déshumanisation de certains quartiers.

Les salarié-es des TPE sont des acteurs essentiels de l'économie locale et du lien social de proximité favorisant l'emploi au plus près des lieux de vie.

250 000 salarié-es des TPE en Pays de la Loire seront donc amené-es à voter à ces élections.

Il nous faut gagner une augmentation de la participation ceci afin de légitimer davantage ce scrutin, pour lequel les salarié-es TPE expriment nettement leur choix pour la CGT.

Lors des dernières élections en 2016, au niveau national, la CGT avait réalisé 25.12 % des voix loin devant les 15.44 % de la CFDT. Au niveau régional, la CGT avait conservé sa 1ère place avec 21.18 % (19.27 % pour la CFDT ; 12.84 % pour FO).

Pendant la période de crise sanitaire liée au Covid-19, les salarié-es des TPE ont, souvent, en première ligne, assumé les activités essentielles à la vie de la nation et des populations. La détermination de la CGT à faire progresser leurs droits en sort renforcée.

Ainsi, les collectifs TPE CGT national et régionaux sont restés actifs pendant le confinement et la période estivale rendant possible la continuité de la vie syndicale concernant ces élections de première importance avec le lancement de la campagne confédérale, la mise à disposition de matériels, la finalisation et dépôt de la liste régionale des Pays de La Loire, l'élaboration de la profession de foi pour la partie régionale, les réflexions pour nos initiatives locales...



FAIRE VIVRE AUPRES DU SALARIAT TPE NOS REVENDICATIONS

Mêmes droits pour toutes et tous, quelle que soit l'entreprise, la nature du contrat de travail.

Il est bon de rappeler que pour la CGT, « *la négociation a pour vocation d'améliorer la situation des salarié-es, de créer ou d'élargir leurs droits, d'empêcher l'employeur de faire ce qu'il veut, de lui imposer le respect des règles convenues* ».

Souvent ignorés ou tout simplement bafoués, la défense des droits des salarié-es des TPE s'avère une priorité pour l'action des mandaté-es CGT. En conquérir de nouveaux en est une autre.

Une CGT offensive dès la rentrée pour l'ensemble du monde du travail, dans et hors travail : la CGT agit et revendique aux côtés des salariés pour améliorer leur quotidien, tout en étant à l'offensive et force de propositions pour transformer la société.

Elle porte un projet de transformation sociale et de la société, pour répondre aux questions d'urgence sociale et environnementale :

- Une politique industrielle respectueuse de la planète et des femmes et des hommes qui travaillent et l'habitent,
- La relocalisation d'activités sur le territoire et la redynamisation des circuits courts, qui reposent en grande partie sur les TPE de l'artisanat, du commerce, de l'agroalimentaire...
- Tout comme les services publics, les TPE ne doivent pas être les laissées-pour-compte du plan de relance et leurs salarié-es non plus. Ensemble, nous gagnerons la bataille de l'emploi, des salaires et des garanties collectives.
- L'enjeu est autant environnemental que social, avec le développement d'emplois qualifiés, rémunérés à leur juste valeur et non délocalisables.
- Les crédits et aides aux entreprises doivent servir à l'emploi, à la création de richesses dans les territoires et à la préservation de l'environnement. Leur suivi et contrôles par les salarié-es est une exigence à porter dans toutes les entreprises.
- Le développement d'une économie circulaire, de proximité et indépendante, qui produit des biens et des services durables.
- Travailler moins, travailler toutes et tous : mettre en place les 32 heures hebdomadaires permettrait de créer de l'emploi rapidement et massivement
- Porter, expérimenter notre projet de Nouveau Statut du travail Salarié (NSTS) - notre projet de Sécurité Sociale Professionnelle (SSP)

Justice sociale, justice fiscale, réduction et partage du temps de travail, revalorisation des salaires, reconnaissance des métiers, sécurité sociale professionnelle, responsabilisation des donneurs d'ordre, relocalisations et développement des circuits courts, ces revendications peuvent être des solutions pour permettre de répondre au choc économique et social que risquent de subir les TPE et leurs salarié-es dès la rentrée.

Utilisons la campagne TPE pour faire connaître nos propositions avec une CGT visible, offensive qui va à la rencontre des salarié-es des TPE là où ils et elles travaillent. Militant-e, syndiqué-e, nous devons toutes et tous parler de ces élections, expliquer les enjeux, dès que nous croisons un ou une salarié-e TPE. Il nous faut aller chercher leurs voix sur les marchés, dans les centres-villes, les zones commerciales et artisanales, devant les CFA... mais aussi dans notre entourage.



LES COMMISSIONS PARITAIRES REGIONALES

La représentation des salarié-es TPE se fait désormais par le biais de **commissions régionales** distinctes :

CPRI	(Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle)
CPRIA	(Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat)
CPR-AM/PE	(Commission Paritaire Régionale des Assistantes Maternelles et des salarié-es des Particuliers employeurs)
CPR-PL	(Commission Paritaire Régionale des professions libérales)
CPR-SA	(Commission Paritaire Régionale des Services de l'Automobile) <small>(qui reste à mettre en place)</small>

Le dialogue social en territoire prend de l'importance depuis la mise en place des différentes commissions paritaires régionales professionnelles et interprofessionnelles. Elles sont encore méconnues des salarié-es des TPE.

Faire vivre ces commissions paritaires est une priorité pour les mandaté-es CGT mais c'est le VOTE des salarié-es des TPE qui donne légitimité aux commissions paritaires et donne un sens à l'engagement des mandaté-es de la CGT. Pour rappel, la CGT continue de revendiquer des lieux de dialogue social en proximité c'est-à-dire sur les départements, bassins d'emplois.

Les missions de ces commissions paritaires

Informersalarié-es TPE et employeurs sur les dispositions légales et conventionnelles

S'agissant d'entreprises dépourvues de représentants du personnel et d'organisations syndicales, les droits sont souvent ignorés et donc peu ou pas respectés.

Les mandaté-es CGT ont participé à l'élaboration du livret d'accueil (visible sur le site internet de la CPRIA Pays de la Loire) permettant d'informer employeurs et salarié-es des TPE de l'artisanat sur leurs droits et obligations. Il est complété par des fiches thématiques sur la santé au travail, la formation professionnelle, la protection sociale ou sur les éléments du bulletin de salaire. En matière de santé au travail, des initiatives de prévention sur les addictions ont été menées avec notamment une sensibilisation aux risques sous forme de pièce de théâtre. Un accompagnement des chefs d'entreprise pour que les entretiens professionnels se déroulent dans les meilleures conditions pour les salarié-es a été mis en place



Statuer sur les questions liées au travail comme l'emploi, la formation, les conditions de travail, la santé au travail, l'égalité, le temps partiel, la mixité...

Les droits des salarié-es TPE sont souvent «limités » aux conquis obtenus dans les accords et conventions collectives. Il s'agit donc de faire appliquer et renforcer ces droits en particulier les salaires, la reconnaissance du métier, les qualifications, les conditions de travail, la durée de travail. Dans le contexte particulier de la crise sanitaire, il s'agit tout particulièrement de préserver la santé des salarié-es et maintenir les emplois.

Faciliter le dialogue dans l'entreprise pour anticiper les conflits. La commission ne peut intervenir qu'avec l'accord des parties concernées

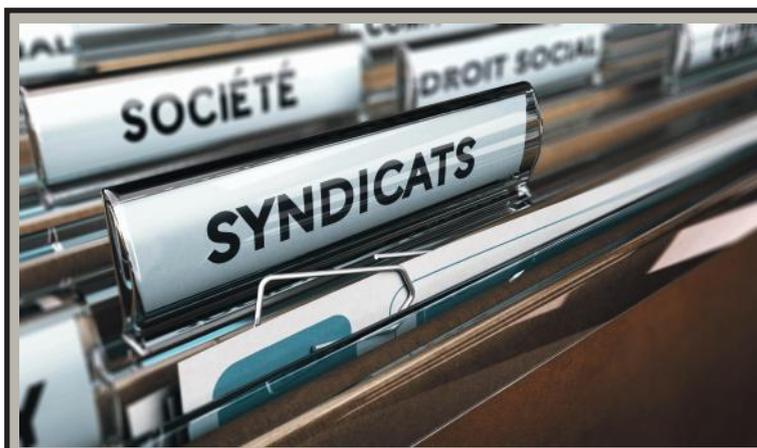
Le premier objectif est de préserver l'emploi dans l'entreprise en proposant une démarche de prévention sécurisant le ou la salarié-e par l'information dans le cadre du paritarisme. Si le ou la salarié-e et l'employeur le demande, une rencontre est proposée avec un binôme composé d'un représentant des salarié-es et un représentant des employeurs. C'est sûrement aussi un moyen de créer ou recréer un dialogue social dans les entreprises TPE et de pouvoir aborder sereinement des problèmes liés au travail.

Les mandaté-es CGT désigné-es au sein des commissions paritaires sont tous et toutes référent-es et peuvent donc être appelé-es à représenter le collègue salarié dans un binôme employeur/salarié-e.

À juste titre, les salarié-es des TPE se sentent souvent isolé-es. C'est pourquoi les mandaté-es CGT sont aussi disponibles pour aller à leur rencontre, pour répondre à leurs interrogations, à leurs attentes – notamment tout ce qui concerne les problèmes rencontrés dans le cadre de leur travail. Ils et elles font le lien avec les accueils juridiques de nos structures de proximité que sont nos unions locales et nos unions départementales.

Proposer des activités sociales et culturelles (ASC)

La CGT en a la volonté politique et l'expérience (au travers, notamment de son outil : Ancav-SC et la gestion de nombreux CSE). Droit aux vacances, droit aux activités sportives, droit aux activités culturelles et de loisirs. Source d'émancipation au même titre que le droit au travail, à la santé, à l'éducation et au logement, il apparaît plus que jamais nécessaire de réaffirmer ce droit aux activités sociales et culturelles pour les salarié-es des TPE qui en furent trop longtemps éloignés. Une première victoire fut gagnée en 2019, au sein de la CPRIA, avec la création de la **plateforme Proximeo et son application**. C'est un outil que la CGT souhaite voir étendu à l'ensemble des salarié-es du champ des moins de 11 salarié-es. La CGT œuvre, aussi, à développer des offres relatives au collectif, à la famille et à la proximité. Elle revendique un **financement de la part des employeurs** et au travers des commissions paritaires. Elle milite pour développer des conventions de partenariat au niveau régional et local pour **ouvrir les espaces culturels, sportifs et de tourisme aux salarié-es TPE**.



Droits des mandaté-es: 5 heures de délégation mensuelles en dehors des temps de réunion. Certes insuffisantes elles doivent permettre de déployer une activité TPE pérenne et faire le lien entre ces espaces de dialogue social territorial et les attentes et exigences des salarié-es TPE.

DEPLOIEMENT EN PAYS DE LOIRE : DES OUTILS ET DES MOYENS

La CGT a cette volonté de construire les revendications à **partir du vécu des salarié-es**, afin de gagner de nouveaux droits et les sensibiliser à l'intérêt de se syndiquer et de participer à la construction de leurs droits. Elle met à dispositions des militant-es et syndiqué-es, des salarié-es des outils et des moyens pour informer, élaborer des propositions, défendre ses droits, s'organiser.

La configuration et l'environnement bien spécifique liés au monde des très petites entreprises, la multiplicité des métiers et des catégories socioprofessionnelles, l'éparpillement sur les territoires, rendent complexe par nature l'intervention syndicale et l'organisation d'une vie syndicale et collective du salariat TPE. La démarche de déploiement proposée à l'occasion de la campagne électorale 2020-2021 est donc un moment privilégié pour créer des espaces de rencontre et de vie collective au cœur des lieux de travail ou de vie. Sur ces aspects, il convient d'avoir une approche fine et audacieuse. C'est l'occasion d'avancer concrètement sur notre objectif d'être la CGT de tous les salarié-es.

Gagner la participation au scrutin ; gagner des voix CGT, c'est mettre en œuvre une démarche CGT partagée avec nos 33 000 syndiqué-es des Pays de la Loire qui sont la force de la CGT.



Pour l'activité syndicale des TPE, le Bureau régional a dégagé des moyens :

La mise en place d'une référente régionale TPE avec la prise en charge d'un détachement annuel de 40 jours (réunions CPRIA + CPRPL + Collectif TPE Régional avec lien avec le Collectif Confédéral TPE-ARTISANAT)

La participation au collectif confédéral TPE

La structuration d'une activité TPE pérenne :

- Ancrer l'activité CGT en direction des salarié-es TPE dans nos plans de travail
- Innover, expérimenter des formes d'organisations pertinentes qui conviennent au salariat des TPE (syndicats multipro, syndicats professionnels...)
- Liens avec les accueils juridiques, les permanences syndicales
- L'accompagnement des mandaté-es TPE et préparation des réunions des commissions paritaires régionales
- La communication

**DONNE-TOI LE DROIT
VOTE CGT**



où en sommes-nous ?

L'adresse aux syndiqué-es, A DIFFUSER sans modération.

Le site internet www.cgt-tpe.fr à faire connaître aux salarié-es des TPE de votre entourage. Site principalement tourné vers l'actualité des TPE, les droits des salariés, l'interactivité avec la possibilité d'intervenir sur les fiches thématiques ou de poser des questions.

Possibilité de s'inscrire à la **newsletter** pour recevoir régulièrement des informations basées sur ce site. Publications des portraits de salarié-es TPE, valorisation de leurs métiers au travers d'une série d'animations, publication des fiches sur leurs droits...

Le lien : <https://cloud.cgt.fr/index.php/s/JobASWjx7yqDcSR> où chacun des militant-e-s peut retrouver tous les documents dématérialisés.

Le site CGT du comité régional : cgt-paysdelaloire.org

Site du Comité Régional CGT des Pays de la Loire.

Vous y retrouverez :

- o le bulletin « spécial TPE » (parution octobre 2020)
- o Un onglet « spécial TPE » pour le suivi de la campagne et les modalités de vote



Un Travail de maillage sur le territoire Les Fédérations et Unions départementales désignent des référent-e-s TPE pour cette campagne.

Chaque UD organise son déploiement mais besoin de fédérer et partager les expériences

La formation « porteur de parole » fin octobre pour les référent-es TPE et nos animateurs à la vie syndicale.

La caravane du comité régional : un outil de déploiement pour nos unions départementales, nos unions locales, nos syndicats.



Les salarié-es sont invité-es à rencontrer les militant-es dans le cadre de notre déploiement autour de la caravane CGT des Pays de la Loire qui va sillonner nos villes et nos campagnes.

À la rencontre des salarié-e-s des TPE ! Et si l'on parlait de votre travail ...

Vous le trouvez utile ? Il a du sens ? Parfois prenant, parfois difficile ?
Ou sans intérêt voire source de mal-être ou carrément pathogène ?
C'est sur la base de ces questionnements que se font les échanges :



« Dans le monde du spectacle, on échange avec nos employeurs, on partage des moments de convivialité mais c'est pas pour autant qu'on nous paie correctement à la fin du mois. C'est notre contrat de travail qui nous lie à notre employeur et qui renvoie vers des devoirs mais aussi vers des DROITS. Ce lien de subordination devient vite un lien de soumission si le salarié ne se saisit pas de son « pouvoir d'agir. Il n'a jamais été autant difficile qu'aujourd'hui de pouvoir travailler avec un contrat de travail. Toutes les règles volent en éclats. Il faut se battre pour faire respecter nos droits. » **(Martine)**

« Le contrat de travail, c'est un deal avec ton employeur, un engagement réciproque (droits et devoirs), t'es pas son chien ! » **(Vincent)**

« Le salariat des TPE est très éclaté (garagistes, assistante médical, comédienne) et les salarié-es des TPE méconnaissent les conventions collectives (garanties collectives rattachées à un secteur d'activités) et indiquées sur le contrat de travail » **(Martine)**

« Il nous faut rétablir le rapport de réciprocité entre l'employeur et le salarié. L'employeur a besoin de notre force de travail qui crée de la valeur ajoutée. Cette « fidélisation des salariés » qu'évoque souvent les employeurs des TPE, doit se traduire par de la reconnaissance et une juste rémunération. Les « petits cadeaux » ne suffisent pas ». **(Isabelle)**

« Osez mettre en avant les savoir-faire, celui du maçon, de l'électricien, du plombier. Ces métiers ne s'improvisent pas. La polyvalence a ses limites ». **(Vincent)**

« Concernant les assistantes maternelles, on nous renvoie l'idée qu'elles gagnent bien leur vie, mais ramener le salaire au taux horaire et on se rendra compte de l'amplitude horaire (jusqu'à 12 heures) que sous-tend notre métier et que tout compte fait, la rémunération n'est pas si élevée que cela. Et il faut au moins garder quatre enfants pour parvenir à un salaire correct ». **(Régine)**

« Je rappelle qu'il faut au moins 11 heures maximum de repos entre chaque période de travail. De même, le ou la salarié-e peut dire non à une demande de garde et cela change le rapport entre l'employeur et le salarié. Sur les 320 000 AssMat, 12 500 travaillent en Pays de la Loire. Nous avons les mêmes problématiques que les artistes, finalement, concernant « l'amplitude horaire », « le manque de reconnaissance » **(Sylvie)**

« La création d'un syndicat autour des « Assistantes Maternelles », constitué pour l'instant de 20 personnes, nous a permis de traiter des questions du travail liées à notre métier ». **(Régine)**

« Pourquoi je vais aller voter ? A quoi servira mon vote. Le secteur d'activité du spectacle se précarise de plus en plus. On organise la précarité. Il est plus qu'urgent, que nous, salarié-es des TPE, nous nous bouignons. Le vote est un moment important. Comment je remets de la démocratie dans ma tête. Il faut convaincre les salarié-es des TPE de l'intérêt de ces élections pour gagner en représentativité et en droits. Il est important que les salarié-es des TPE échangent sur leur travail, qu'ils se sentent dans une dynamique d'ensemble. J'ai appris plein de choses sur les assistant-es maternel-les. Ça nous permet de prendre de la hauteur, d'être plus combatif-ves. » **(Martine)**

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Pays de la Loire

Profession de foi des Pays de la Loire : À VOUS DE JOUER

Les 10 candidat-e-s CGT aux élections TPE ont la volonté et l'exigence de faire vivre les commissions paritaires régionales TPE et l'ambition de les rendre utiles pour améliorer vos conditions de travail.

À vous de jouer pour y parvenir. Vous êtes 250000 salarié-e-s des TPE en Pays de la Loire, appelé-e-s à voter aux élections TPE du 25 janvier au 7 février. Ce scrutin est le vôtre. Utilisez-le. C'est votre bulletin qui donne légitimité aux commissions paritaires et donne un sens à l'engagement des mandaté-e-s de la CGT. Pendant la période de crise sanitaire liée au Covid-19, vous avez, souvent en première ligne, assumé les activités essentielles à la vie de la nation et des populations. La détermination de la CGT à faire progresser vos droits en sort renforcée.

NOS INTERVENTIONS DANS LES COMMISSIONS PARITAIRES:

Dans la commission paritaire régionale de l'artisanat (CPRIA), nous avons participé à l'élaboration du livret d'accueil (visible sur le site internet de la CPRIA Pays de la Loire) permettant d'informer employeurs et salarié-e-s des TPE de l'artisanat sur leurs droits et obligations. Il est complété par des fiches thématiques sur la santé au travail, la formation professionnelle, la protection sociale ou sur les éléments du bulletin de salaire. En matière de santé au travail, des initiatives de prévention sur les addictions ont été menées avec notamment une sensibilisation aux risques sous forme de pièce de théâtre. Un accompagnement des chefs d'entreprise pour que les entretiens professionnels se déroulent dans les meilleures conditions pour les salarié-e-s a été mis en place.

Passionnant et utile socialement, le métier d'assistant-e maternel-le est également source de précarité, sur fond de stéréotypes de genre. La création de syndicats CGT des assistant-e-s maternel-le-s et salarié-e-s du particulier employeur a permis de défendre leurs intérêts individuels et collectifs et des avancées : par exemple, en 2019, le maintien du cumul salaire et allocations-chômage en cas d'activité réduite. La CGT, à leurs côtés, soutient leurs revendications: gagner la reconnaissance du métier, lutter contre l'isolement, s'unir pour défendre leurs droits. La pénibilité de leur métier très peu reconnue appelle une médecine du travail spécifique et la reconnaissance des maladies professionnelles. De même, pour lutter contre une évolution de carrière en berne, la CGT soutient leur combat pour défendre une prime de fin de contrat, un accès à la formation professionnelle, une convention collective et une liberté d'association (notamment le droit d'accès à des relais assistantes maternelles, géré par les municipalités, afin d'échanger sur leur métier et de faire participer les enfants à des activités d'éveil en collectivité). La commission paritaire régionale assistant-e-s maternel-le-s et salarié-e-s du particulier employeur doit permettre d'appuyer leurs revendications et de construire des actions communes et plus visibles.

Parmi les missions qui incombent aux commissions paritaires régionales, nous avons à cœur de remplir celle qui consiste à faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles. La CGT en a la volonté politique et l'expérience (au travers, notamment de son outil: Ancav-SC et la gestion de nombreux CSE). Source d'émancipation au même titre que le droit au travail, à la santé, à l'éducation et au logement, il apparaît plus que jamais nécessaire de réaffirmer ce droit aux activités sociales

et culturelles pour les salarié-s des TPE qui en furent trop longtemps éloignés. Une première victoire fut gagnée en 2019, au sein de la CPRIA, avec la création de la plateforme Proximeo et son application. C'est un outil que la CGT souhaite voir étendu à l'ensemble des salarié-s du champ des moins de 11 salarié-s. La CGT œuvre, aussi, à développer des offres relatives au collectif, à la famille et à la proximité. Elle revendique un financement de la part des employeurs et au travers des commissions paritaires. Elle milite pour développer des conventions de partenariat au niveau régional et local pour ouvrir les espaces culturels, sportifs et de tourisme aux salarié-e-s TPE.

Le contexte économique difficile d'aujourd'hui rend le départ en vacances encore plus complexe pour beaucoup de salarié-e-s TPE; c'est pour-quoi la CGT défend ardemment les aides au départ (chèques-vacances, quotient familial, partenariats, etc.), et prône pour un tourisme respectueux de l'humain et de l'environnement.

Au cours du dernier mandat, une nouvelle mission a été confiée aux commissions paritaires régionales, celle de la prévention des conflits. Son premier objectif est de préserver l'emploi dans l'entreprise en proposant une démarche de prévention sécurisant le ou la salarié-e par l'information dans le cadre du paritarisme.

Si le ou la salarié-e et l'employeur le demande, une rencontre est proposée avec un binôme composé d'un représentant des salarié-s et un représentant des employeurs. C'est sûrement aussi un moyen de créer ou recréer un dialogue social dans les entreprises TPE et de pouvoir aborder sereinement des problèmes liés au travail. Cette démarche de prévention des conflits n'est possible qu'en amont d'une saisine juridique.

Les mandaté-e-s CGT désigné-e-s au sein des commissions paritaires sont tous et toutes référent-e-s et peuvent donc être appelé-e-s à représenter le collège salarié-e-s dans un binôme employeur/salarié-e. À juste titre, les salarié-e-s des TPE se sentent souvent isolé-e-s. C'est pourquoi les mandaté-e-s CGT sont aussi disponibles pour aller à leur rencontre, pour répondre à leurs interrogations, à leurs attentes – notamment tout ce qui concerne les problèmes rencontrés dans le cadre de leur travail. Ils et elles font le lien avec les accueils juridiques de nos structures de proximité que sont nos unions locales et nos unions départementales. Les mandaté-e-s CGT sont véritablement engagé-e-s pour que les salarié-e-s des TPE bénéficient d'améliorations de leurs conditions de travail, d'accès à la formation professionnelle, d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

À vous de jouer en les sollicitant en contactant le comité régional CGT Pays de la Loire (cgtpaysdeloire@wanadoo.fr) ou en venant nous rencontrer dans le cadre de notre déploiement autour de la caravane CGT des Pays de la Loire qui sillonnera nos villes et campagnes au cours des prochains mois.

À vous de jouer en donnant votre voix à la liste CGT. Avec les élections professionnelles dans les entreprises, le vote aux élections TPE participe au calcul de la représentativité syndicale. Celle-ci détermine le poids de chaque organisation syndicale, certes pour des négociations nationales, mais aussi pour nombre d'instances locales dont le nombre de mandaté-e-s CGT dans les commissions paritaires régionales.

LISTE DES CANDIDATS



RITZ-RABET
Martine
Costumière comédienne



PAUL
Lionel
Vendeur en librairie



CHENON
Isabelle
Responsable culture



CHANTEREAU
Sylvie
Assistante maternelle



BOUVIER
Benjamin
Responsable accueil



LELIEVRE PANCHEVRE
Isabelle
Secrétaire médicale



MICHINOT
Régine
Assistante maternelle



ROUGER
Nicolas
Secrétaire général



ROUZINEAU
Vincent
Imprimeur



BRUNET
Florian
Formateur

Benjamin BOUVIER UD Vendée
Florian BRUNET UD Loire-Atlantique
Sylvie CHANTREAU UD Loire-Atlantique
Isabelle CHENON UD Sarthe
Isabelle LELIEVRE UD Maine-et-Loire

Régine MICHINOT UD Loire-Atlantique
Lionel PAUL UD Loire-Atlantique
Martine RITZ UD Loire-Atlantique
Vincent ROUZINEAU UD Loire-Atlantique
Nicolas ROUGIER UD Vendée

Logement, assurance, santé : le casse-tête de rentrée des étudiants

La rentrée étudiante approche et son lot de démarches à effectuer aussi... Entre les recherches de logements et les multiples formalités administratives à remplir avant le début des cours, il est parfois difficile de s'en sortir sans augmenter son niveau de stress.

Réforme de la sécurité sociale étudiante, comment ça se passe dorénavant ?

Depuis la rentrée 2019/2020, les étudiants n'ont plus besoin de s'affilier à des mutuelles spécifiques pour se faire rembourser leurs frais de santé. Ils sont automatiquement rattachés à la Caisse primaire de l'assurance maladie la plus proche de leur domicile. Ce changement leur permet de choisir n'importe quel assureur pour leur couverture santé complémentaire. Il laisse cependant un vide en matière d'accompagnement des jeunes dans l'éducation à la santé, la prévention et l'accès aux soins.

Yvon



**Yvon
assur'
ETUDIANT**

Concentré dans ses recherches à la BU, Gaëtan se prend les pieds dans les fils et renverse un verre d'eau sur son ordinateur. Celui-ci est complètement inutilisable. Yvon Assur'Étudiant a pris en charge le remplacement de l'ordinateur.



**Yvon
assur'
LOGEMENT**

Un dégât des eaux a eu raison de la télévision de Séverine. Grâce à Yvon Assur'Logement, Séverine s'est fait rembourser et a ainsi pu remplacer sa TV* !

*Dépend du niveau de franchise choisi à la signature du contrat.

La responsabilité civile, l'indispensable de la rentrée

Obligatoire pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur, souscrire à une assurance responsabilité civile est surtout indispensable.

Le Groupe VYV a créé Yvon Assur'Étudiant, une solution d'assurance qui comprend une garantie responsabilité civile qui couvrira l'assuré dès lors qu'il causera un dommage à autrui dans le cadre de sa vie privée ou de sa vie étudiante (à l'école, au sport, en stage ou au boulot). Yvon Assur'Étudiant accompagne aussi en cas de pépins : reconstitution des papiers en cas de vol, indemnisation en cas d'utilisation frauduleuse du smartphone, capital en cas d'accident, protection de l'e-réputation.

Yvon Assur'... le logement aussi

Le logement représente une part importante des dépenses de rentrée des étudiants. En plus du loyer, il faut ajouter l'assurance habitation. Le Groupe VYV propose une offre, à partir de 29 € par an dont la durée peut être ajustée (entre 3 et 12 mois), avec des garanties solides telles que le relogement en cas de sinistre, mais aussi de la colocation ou encore la possibilité d'avoir un contrat sans franchise. L'étudiant est également couvert par la responsabilité civile pour les dommages causés à une tierce personne.

Pour souscrire en quelques clics aux offres Yvon Assur', rendez-vous sur www.yvon.eu

GRUPE
vyv

Entrepreneur du
mieux-vivre

